

Cergy le dimanche 3 mai 2020

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale

À

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,
de la circonscription du Vexin

Objet : reprise scolaire des 11 & 12 mai 2020

Inspection de
l'Éducation Nationale
Circonscription du Vexin

Monsieur Erven COAIL
Inspecteur de l'Éducation nationale

Téléphone : 01.30.83.44.72

ce.0951238e@ac-versailles.fr

Lieu-dit « Les Chênes bruns »
Boulevard de l'Oise
95000 Cergy

http : www.ac-versailles.fr/ia95

Mesdames, Messieurs,

Nous traversons depuis le 16 mars une crise inédite dans notre pays. Cette crise prendra une nouvelle orientation le 11 mai prochain et ce jusqu'au mois de septembre.
Comme l'a indiqué le Premier Ministre dans son plan de déconfinement présenté à l'Assemblée nationale le 28 avril dernier, la priorité est la protection des personnes et la progressivité du plan.

La circonscription, les écoles et les municipalités travaillent depuis le 21 avril sur cette rentrée de crise avec deux objectifs :

1. Assurer la protection des personnes.
2. Assurer les enseignements dans les conditions de crise (ressources humaines réduites, logistiques sanitaires contraignantes, public accueilli prioritaire, public accueilli fortement réduit en nombre, continuité pédagogique à distance...).

La réouverture progressive des écoles aura lieu le 12 mai pour les élèves « choisis » suivant des critères préétablis et communs à l'ensemble de la circonscription (enfants des personnels nécessaires à la gestion de crise et définis en préfecture, enfants des personnels participant aux encadrements des présentiels, enfants à critères pédagogiques). Ce retour progressif à l'école se fera sous réserve de l'acceptation des familles en ce qui concerne l'accueil en présentiel.

Le 11 mai est une journée de pré-rentrée pour tous les professionnels des écoles.

Le 12 mai, tous les élèves ne seront donc pas physiquement accueillis et une double organisation présentielle / distancielle sera mise en place par les équipes pédagogiques. Il est par conséquent inutile pour les familles d'élèves non prévus sur le présentiel de présenter leurs enfants aux portes des écoles. Ils ne seront pas accueillis.

Pour ces élèves, l'enseignement à distance demeure la règle. Ce dispositif engendrera certainement frustrations et mécontentements mais c'est le lot des situations de crises.

En partenariat étroit avec les municipalités, les Directeurs organisent cette rentrée en respectant les deux objectifs précédemment cités. L'organisation retenue sera tributaire du nombre d'enseignants pouvant être présents, certains étant reconnus « personnes à risques », et des contraintes spécifiques à chaque école.

Les Directeurs, en accord avec les Maires et sous couvert de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, proposeront des organisations qui modifieront le fonctionnement habituel des écoles (aménagement possible des horaires, emplois du temps évolutifs). Un enseignant d'une classe de l'école aura la possibilité de contacter tous les enfants de l'école pour assurer la continuité pédagogique en distanciel par exemple.

Ces modalités seront présentées aux représentants de parents d'élèves pour information et un affichage à l'école indiquant la répartition des élèves et les emplois du temps sera réalisé.

De nombreuses contraintes s'imposent à tous, les écoles de la circonscription sont toutes très fortement mobilisées pour en réduire l'impact mais, je l'ai dit, cette rentrée particulière sera incomplète et différenciée.

Je compte sur la compréhension et la collaboration de toutes les parties pour réussir cette première étape du déconfinement.

Recevez, Mesdames, Messieurs, toute ma considération et croyez en mon profond attachement au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Erven Coail
Inspecteur de L'éducation nationale

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a small dot at the end.